



# #PÉTITION

Adresse à Monsieur le Ministre des finances...

La sécurité sociale est le principal pilier de la protection sociale avec son fondement, la doctrine suivante : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Elle repose sur les richesses créées par le travail et sur les principes d'unicité, d'universalité, de solidarité, de démocratie.

Depuis sa création, elle a connu et connaît aujourd'hui encore bien des reculs et la protection sociale complémentaire (PSC) a pris à bien des égards une place de plus en plus importante.

Après les négociations sur la Santé au niveau de la Fonction Publique, et celle sur le volet prévoyance, s'ouvre au niveau du ministère les négociations sur la santé et la prévoyance.

Pour la CGT Finances et son UFR, la couverture en santé et en prévoyance doit répondre aux besoins des actifs et aussi des retraités. Les projections tarifaires aujourd'hui mieux connues nous démontrent que ce sont les revenus les plus faibles et les familles monoparentales qui paieront, si rien ne change, le prix fort en voyant leurs cotisations sérieusement augmentées.

En effet, non seulement les retraités vont voir leurs cotisations augmenter jusqu'à 175% de la cotisation de base, mais les actifs qui élèvent seuls leurs enfants vont subir une augmentation significative de leurs cotisations pour la couverture de leurs enfants qui représentera 50% de la cotisation pour les mineurs et 100% pour les enfants majeurs.

La CGT réaffirme la responsabilité sociale de l'État employeur vis-à-vis des actifs mais aussi des retraités car ils sont « réquisitionnables » par le préfet en cas de force majeure, ils restent donc des agents de l'État.

A ce titre, ils doivent bénéficier des mêmes droits et garanties que les actifs.

**La CGT Finances et son UFR exigent que les retraité-e-s du Ministère ne soient pas les grands oubliés de la négociation en cours et qu'ils et elles bénéficient au même titre que les actifs de la participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 50% de la cotisation PSC tenant compte des solidarités inter-générationnelles. Il importe aussi que la prévoyance (incapacité de travail, de l'inaptitude, de l'invalidité, handicap et du décès) y soit ajoutée et traitée en même temps que la couverture santé.**

---

## PÉTITION

---

**LA FÉDÉRATION CGT-FINANCES ET SON UFR APPELLENT LES PERSONNELS DU MINISTÈRE ACTIFS ET RETRAITES À SIGNER ET FAIRE SIGNER MASSIVEMENT CETTE PÉTITION**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Signature</b>